



«Jouer aux gentils, aux Pieds Nickelés»

ROMONT. Deux Français de 21 et 25 ans ont été condamnés à quatre et cinq ans de prison ferme pour brigandage qualifié. L'un d'entre eux conteste les faits.

ANGÉLIQUE RIME

Au tribunal

Les arguments du procureur Philippe Barboni ont fait mouche. Hier mercredi, le Tribunal d'arrondissement de la Glâne a suivi ses réquisitions presque à la lettre. Il a condamné deux Français de 21 et 25 ans à quatre, respectivement cinq ans, de peine privative de liberté sans sursis pour brigandage qualifié. Une sanction de laquelle il faut déduire les presque quinze mois de détention provisoire effectués par les deux prévenus. La défense a d'ores et déjà annoncé qu'elle ferait appel de la décision.

En septembre 2012, les deux comparses ont dévalisé le shop Le Colorado, à Mézières. Menaçant la vendeuse avec des armes factices, ils ont emporté 1600 francs. «Depuis l'agression,

j'ai peur le soir dans la rue. A la maison, je ferme la porte d'entrée ainsi que celle de ma chambre. J'ai même commencé un nouvel apprentissage», a confié la victime, âgée de 20 ans au moment des faits.

Douze jours plus tard, les deux compères ont récidivé à la station essence Coop de Payerne. Toujours équipés d'armes factices, ils ont volé près de 4000 francs. Dernier brigandage en date, le 21 octobre 2012, devant un bancomat de la Banque cantonale vaudoise, à Granges-Marnand. Peu avant midi, les deux Français s'en sont pris à un homme de 56 ans venu retirer de l'argent. Ils lui ont dérobé deux cents francs. «S'ils avaient pu, ils auraient vidé son compte», a déclaré l'avocat de la victime, Charles Munoz.

Faisceau d'indices clairs

Si l'homme de 21 ans a reconnu les faits, son comparse conteste son implication dans les brigandages de Mézières et de Granges-Marnand. «Aucun élément matériel ne prouve la culpabilité de mon client. Les indices restent des indices et n'ont pas valeur de preuve», a martelé son avocate Véronique Fontana. Le procureur s'est au contraire dit convaincu de la

culpabilité du prévenu de 25 ans. Il a évoqué un faisceau d'indices «suffisamment clairs et précis»: la description physique faite par la victime correspond à celle de l'accusé, les traces de chaussures prélevées sur les lieux de l'infraction sont similaires à celles qu'il portait lors de son arrestation, le mode opératoire est semblable au brigandage de Payerne. «Les images prises par les caméras de vidéosurveillance sont criantes. Elles hurlent», a ajouté Charles Munoz.

Pour étayer ces indices, le Tribunal de la Glâne n'a pas pu compter sur l'appui de l'homme ayant avoué. «Il respecte "l'omerta"», a déclaré Philippe Barboni. «Vous avez dit vouloir aider les victimes à tourner la page. Alors dites-leur avec qui vous étiez!» lui a enjoint le président du tribunal Michel Morel. Réponse de l'accusé: «Il ne s'agit pas de l'homme assis à côté de moi.»

«Des criminels endurcis»

Avant de sévir en Suisse, les deux hommes ont été condamnés pour différents motifs (détention de stupéfiants, violence) dans leur pays d'origine: cinq fois pour celui qui a écopé de la peine la plus légère et

douze pour son compère. Pour démontrer les qualités de ce dernier, son avocate a appelé à la barre un témoin de moralité, une avocate française qui le suit depuis près de dix ans. «Sa vie s'est effondrée comme un château de cartes lorsque, à 16 ans, son frère est venu lui annoncer qu'il avait tué son père. Il est alors entré dans un processus d'autodestruction. Mais c'est une bonne personne», a relaté le témoin.

Des paroles qui n'ont pas fait changer d'avis le procureur: «Ils veulent vous faire croire qu'ils sont de gentils garçons, qu'ils ne sont que des Pieds Nickelés. Il s'agit en fait de criminels endurcis et expérimentés. L'un des accusés a acquis des armes. Leurs téléphones portables, qu'ils ont laissés à leur domicile, étaient éteints pour que la police ne puisse pas les localiser pendant les infractions. Cagoulés et munis de gants, ils n'ont touché aucun objet à main nue.»

Dans leur plaidoirie, les deux avocates de la défense, Aude Bichovsky et Véronique Fontana, ont contesté la planification des actes qu'ont commis leurs clients, expliquant qu'ils avaient agi sur des «coups de tête» pour pallier leur situation financière critique. ■

Fribourg

Les voitures bientôt bannies du pont



Le pont de Zaehringen sera soulagé du trafic de transit. ARCH - S. LUTZ

FRIBOURG. Le Tribunal cantonal confirme la fermeture du pont de Zaehringen.

DOMINIQUE MEYLAN

Dans un arrêt du 24 janvier, publié hier, le Tribunal cantonal rejette l'ensemble des recours contre la fermeture du pont de Zaehringen, à Fribourg. Il s'agit de la principale mesure d'accompagnement liée à l'ouverture du pont de la Poya. Sauf recours au Tribunal fédéral, cet axe sera interdit au trafic motorisé individuel dès la fin de cette année.

Quelque seize associations et particuliers s'étaient opposés à la fermeture du pont ainsi qu'à d'autres mesures d'accompagnement du projet Poya. Le Tribunal cantonal motive sa décision dans un arrêt de 32 pages. «Il faut constater que le Service des ponts et chaussées (SPC) n'a pas commis d'abus ou d'excès de son pouvoir d'appréciation en or-

donnant la mesure contestée. Sa décision se fonde sur des motifs raisonnables», estiment les juges.

Le Tribunal cantonal souligne que la volonté de mettre en valeur un site protégé d'importance nationale peut justifier la mise en place d'une mesure de circulation routière. Il relève également, à plusieurs reprises, que le quartier du Bourg ne sera pas coupé du monde avec la fermeture du pont de Zaehringen. Trois accès demeureront.

Dangereux pour les vélos

Le recours contre l'aménagement de 34 places de parc sur la route de Berne est, lui, partiellement admis. Les juges reconnaissent qu'il pourrait y avoir un risque pour les cyclistes pendant les manœuvres de parage ou lors de l'ouverture inopinée de portières. Ils renvoient le dossier au SPC pour un examen plus approfondi sous l'angle de la sécurité. ■

EN BREF

MÉZIÈRES

Année record pour le Musée du papier peint

Les visiteurs se sont pressés à Mézières, en 2013, pour découvrir le Musée du papier peint. Il enregistre une fréquentation annuelle record. Pour la première fois depuis son ouverture en octobre 2007, la barre des 3000 visiteurs a été franchie. Trois expositions temporaires ont remporté un franc succès. De janvier à mars, *Emballages* a séduit les jeunes. *Fusions*, créée en partenariat avec le Vitromusée, a offert une visibilité au musée de Mézières durant le Vitrofestival. Et *Mur-murs*, actuellement présentée, draine un public varié.

PUBLICITÉ

Toujours plus de pression sur les salaires et un chômage qui augmente

Ça suffit!

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Bulletin de vote pour l'initiative du 9 février 2014

Acceptez-vous l'initiative populaire «Contre l'immigration de masse» ? Réponse

Oui

Comité interpartis contre l'immigration de masse, case postale 8252, 3001 Berne
CCP 60-167674-9, www.immigration-massive.ch



Jean-Charles Vial sera honoré ce samedi pour quarante ans de musique. CLAUDE HAYMOZ

Nouvelle directrice pour l'Edel-Lyre

LE CRÊT. Vendredi et samedi, la société de musique La Lyre du Crêt donnera ses concerts annuels à la salle polyvalente de Saint-Martin, à 20 h. Sous la direction de Pierre-Alain Aubert, les musiciens interpréteront dix pièces: marches, samba ou encore morceaux folkloriques. Cette année, la société a choisi de ne pas présenter de pièce principale pour se concentrer sur l'organisation du 66^e Giron des musiques de la Veveyse, qui aura lieu les 23 et 24 mai prochain. Emmené par sa nouvelle directrice Auriane Michel, l'ensemble Edel-Lyre, qui regroupe les jeunes musiciens des fanfares de La Joux, du Crêt et de Vuisternens-devant-Romont, se produira vendredi. La clique de tambours, dirigée par Vincent Charrière, montera également sur scène pour deux titres.

Durant la partie officielle du samedi, Jean-Charles Vial, barython, sera honoré pour quarante ans de musique. Son collègue Jean-Pierre Vial sera, quant à lui, félicité pour trente-cinq ans de musique. AR

Saint-Martin, salle polyvalente, vendredi 31 janvier et samedi 1^{er} février à 20 h

Trois motions pour l'apprentissage

JEUNES SOCIALISTES. La JSF propose de nouveaux outils pour soutenir l'apprentissage.

DOMINIQUE MEYLAN

La polémique autour du groupe Benu, qui avait renoncé à former des apprentis avant de faire volte-face, a offert un terrain idéal à la Jeunesse socialiste fribourgeoise (JSF). Ses représentants ont annoncé mardi le lancement de trois motions populaires. Toutes doivent favoriser l'apprentissage. «Ces idées figuraient déjà dans notre programme sur la formation», précise Simon Zurich, président de la JSF.

Les jeunes socialistes ont d'abord pensé aux principaux intéressés. Ils proposent de fixer des revenus minimaux pour les apprentis, une manière de reconnaître la valeur de leur travail. «Pour nous, un salaire inférieur à 400 francs est inconcevable», expose Mélanie Correia, membre du comité de la JSF. C'est pourtant le cas dans certaines professions, comme les assistantes médicales, les dessinateurs en génie civil, les employés de remontées mécaniques ou les photographes.

Le second texte vise à encourager les entreprises à former des apprentis. Pour ce faire, il attribue un rôle important à l'Etat. Le canton ne devrait délivrer des mandats ou des autorisations d'exploiter qu'aux sociétés formatrices. La motion prévoit des exceptions, notamment pour les PME ou les indépendants. Elles pourraient être nombreuses, reconnaissent d'ores et déjà les motionnaires.

La dernière proposition s'inspire directement de «l'affaire Benu». Le Conseil d'Etat, conscient de la charge administrative de l'apprentissage pour le groupe, a proposé une structure d'aide. Les jeunes socialistes souhaitent que l'ensemble des entreprises puissent bénéficier d'un tel soutien. Ils restent néanmoins très vagues sur les modalités exactes de cette aide.

Pour la 4^e fois

Les motionnaires espèrent récolter les 300 signatures nécessaires pour chacun de leur texte dans un délai d'un mois. C'est déjà la quatrième fois qu'ils recourent à l'instrument de la motion populaire. Leurs trois derniers essais n'avaient pas abouti. ■